



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

SERVICE : CULTURE ET PATRIMOINE

2026DEL56_APPROBATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CADRE DU TABLEAU DIT JEAN MOLINIER

Le 21 septembre 2026 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 26

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Elisabeth ENJABERT, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Nathalie COUVREUR, Emilie LE CHEVERT, Camille DEMAZURE, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Béatrice FARIZON pouvoir à Martine LASSERRE
Virginie COUNIL pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO

Membre(s) absent(s) :

Bernard BENEZECH, Jonathan DIOGO, Célia CEREZO

Le quorum est atteint.

Le tableau « La Crucifixion avec la Vierge, Saint-Jean et Saint-Georges », situé à l'Eglise Saint-Georges, est daté du 17^{ième} siècle. Son auteur, Jean Molinier, figure parmi les grands peintres de la période attirés par le rayonnement Albigeois sur cette période.

Cette œuvre inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, tire également son importance de sa taille (292x296 cm), ce qui en fait un tableau emblématique pour le patrimoine local.

A ce titre la ville de Saint Juéry a engagé sa préservation, en phases successives depuis 2021. A l'issu des travaux de conservation il est envisagé d'engager la phase des travaux de restauration qui porte sur la structure du cadre, ses dorures, ainsi que sur la toile, avec en particulier la suppression des différents repeints, qui entachent la toile originale.

Une consultation a été lancée auprès d'ateliers spécialisés afin de disposer de l'ensemble des éléments d'aide à la décision technique et financière.

Monsieur le maire va solliciter des subventions auprès de la DRAC, de la Région Occitanie et du Département du Tarn.

Il est proposé de retenir les travaux de restauration intégrés dans les devis présentés par :

- Atelier Sophie NICOLAS : restauration du cadre, du châssis, et des dorures, d'un montant de 7 810 € HT,
- Centre de conservation et restauration du patrimoine artistique, Gaillac : restauration de la couche picturale d'un montant de 20 728 € HT ;
- Entreprise Bovis Fine Art pour la repose de l'œuvre restaurée, d'un montant de 2 905 € HT;

Considérant l'importance patrimoniale, locale et nationale, du tableau « La Crucifixion avec la Vierge » ;

Considérant la nécessité de procéder à la restauration du cadre, du châssis, des dorures, ainsi que de la couche picturale, avant d'envisager leur traitement ;

Considérant les travaux de restauration projetés qui s'élèvent à 31 443 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- **DÉCIDE** d'approuver les travaux de restauration du cadre, du châssis, des dorures et de la couche picturale du tableau « La Crucifixion avec la Vierge, Saint-Jean et Saint-Georges », ainsi présentés pour un montant de 31 443 € HT.
- **DÉCIDE** de prévoir d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif pour 2027.

A l'unanimité des membres présents

**Le maire,
David DONNEZ**



**La secrétaire de séance
Dominique FAJON**

